



# LE BULLETTIN PORTNEUF-SUR-MER

Novembre 2009



SURVEILLEZ LE PASSAGE DE LA  
FLAMME OLYMPIQUE À PORTNEUF-  
SUR-MER LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE  
PROCHAIN. POUR INFORMATIONS :  
MADAME GUYLAINE TREMBLAY AU  
418-238-2642.

## Ouverture de la bibliothèque municipale



Depuis le 23 novembre, la bibliothèque est maintenant rouverte selon l'horaire suivant :

- Lundi de 18 h à 20 h
- Mardi de 18 h à 20 h
- Mercredi de 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h

Nous vous rappelons que l'inscription est entièrement gratuite. Pour accéder à la bibliothèque, vous devez emprunter la nouvelle entrée située à l'extrême gauche du bâtiment municipal.

Bienvenue à tous !

## ANIMATION DES CENTRES INTERNET

*Les Centres Internet s'animent à nouveau jusqu'au 26 mars 2010.*

*Ça se passera à votre bibliothèque tous les lundis de 18 h à 20 h et le mercredi de 8 h à 12 h.*

*Pour information ou prendre rendez-vous : 418-233-3495 ou 1-877-747-0707.*

*La liste des initiations disponibles et les horaires sont en ligne à l'adresse suivante : [http : www.cacihcn.com](http://www.cacihcn.com) . Elle est également disponible au bureau municipal.*

## Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal

Veillez prendre note que suite à une résolution du conseil municipal, le bureau municipal est désormais ouvert au public de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi.

# En situation d'urgence, savez-vous quoi faire ?

Voici de l'information et des conseils pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

## PRÉPAREZ VOTRE PLAN DE SÉCURITÉ

C'est facile : suivez les trois étapes suivantes.

### 1<sup>re</sup> étape – Renseignez-vous sur les sinistres qui peuvent survenir dans votre localité.

L'endroit où vous habitez peut être exposé à des risques de sinistre. Ce peut être le cas, par exemple, si vous demeurez près d'un cours d'eau, d'un parc industriel ou d'une centrale nucléaire.

Renseignez-vous sur ce sujet auprès de votre municipalité. Cette dernière peut également vous informer des mesures de protection en place et sur celles que vous pouvez prendre pour assurer votre sécurité.

### 2<sup>e</sup> étape – Préparez votre trousse d'urgence.

Si vous devez évacuer votre demeure ou y rester pendant une situation d'urgence, vous trouverez bien pratique d'avoir votre trousse d'urgence.

### 3<sup>e</sup> étape – Préparez votre plan familial de secours.

#### 1. Coordonnées en cas d'urgence

Inscrivez les coordonnées sur un document accessible à tous. Informez vos proches de vos besoins particuliers en matière de santé. Indiquez ces informations sur le document où apparaîtront les coordonnées en cas d'urgence.

#### 2. Scénario d'évacuation

**À la maison**, sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu. Repérez les sorties d'urgence, de préférence pour chaque pièce. Indiquez les sur le document contenant les coordonnées en cas d'urgence.

**En appartement**, sachez où se situent les sorties de secours. En cas d'urgence, évitez de prendre l'ascenseur.

#### 3. Lieu de rassemblement en cas d'évacuation

Désignez un lieu de rassemblement à l'extérieur de votre domicile, dans votre quartier et à l'extérieur du votre quartier et indiquez ces informations sur votre document contenant les coordonnées en cas d'urgence.

#### 4. Itinéraire pour quitter votre quartier

Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier. Prévoyez un autre chemin au cas où des routes seraient impraticables.

#### 5. Assurance habitation ou automobile

Dressez un inventaire de vos biens, en y incluant les preuves d'achat, des photos ou une vidéo. Une liste détaillée de vos biens facilitera et accélérera le règlement de votre réclamation.

Conserver ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple.

Au fait, êtes-vous assuré ? La majorité des contrats d'assurance habitation couvre les dommages causés par des catastrophes naturelles comme la grêle, la foudre, les tempêtes de vent, les tornades ou les ouragans. Vous pouvez même vous procurer une protection contre les tremblements de terre. Pour en savoir davantage, consultez le Bureau d'assurance du Canada au [www.infoassurance.ca/catastrophes](http://www.infoassurance.ca/catastrophes)

Faites connaître votre plan de sécurité à tous les occupants de votre domicile.

Pratiquez-vous avec vos enfants à évacuer votre foyer et rappelez-leur souvent le lieu de rassemblement.

**En cas d'urgence  
RESTEZ CALMES, SOYEZ PATIENTS  
en attendant les secours et N'AGISSEZ PAS  
PRÉCIPITAMMENT.**

Dans le prochain bulletin, voyez comment préparer votre trousse d'urgence.

#### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF**

L'OMH de Ste-Anne-de-ortneuf est à la recherche d'une personne pour représenter les groupes socio-économiques pour siéger au sein de son conseil d'administration. Le mandat est d'une durée de (3) ans.

Les organismes désirant déléguer une personne doivent le faire par écrit auprès du soussigné au plus tard le 15 décembre 2009. Pour des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer au 418-238-2642.

Gontran Tremblay, dir.  
OMH DE STE-ANNE-DE-PORTNEUF  
170, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0



# Concours de Noël

sous le thème

« Devient un lutin »  
**OYÉ OYÉ !**

Les vacances du temps des fêtes approchent! Laissez aller votre imagination et illustrez un lutin. Ce concours s'adresse aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire.

À l'endos du dessin, on devra retrouver le nom du jeune, son âge et sa municipalité.

À gagner au niveau régional, 10 jeux de société éducatifs. Au niveau local, 2 jeux de société.

Faites parvenir vos chefs d'œuvres à la bibliothèque municipale au plus tard le 14 décembre prochain.

**BONNE CHANCE À TOUS!**

## PROCHAINE ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Les assemblées du conseil municipal se déroulent à chaque deuxième mardi du mois. La prochaine assemblée est donc prévue pour le 8 décembre 2008 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'édifice municipal.



## HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

## HEURES D'OUVERTURES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est ouverte le lundi de 18 h à 20 h, le mardi de 18 h à 20 h, le mercredi de 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h.

## REPERTOIRE

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| BUREAU MUNICIPAL :        | 238-2642 |
| TELECOPIEUR :             | 238-5319 |
| GARAGE MUNICIPAL :        | 238-2622 |
| INSPECTEUR MUNICIPAL :    | 238-2795 |
| CHALET DES SPORTS :       | 238-2158 |
| L'ACCUEIL :               | 238-2994 |
| BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : | 238-5303 |
| SURETE DU QUEBEC :        | 587-2238 |
| SALLE MUNICIPALE :        | 238-5402 |

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| PROBLEMES IMPORTANTS : | 238-2795       |
| SECURITE CIVILE :      | 295-4903       |
| CROIX ROUGE :          | 1-877-362-2433 |

**URGENCES**  
**POLICE – FEU-**  
**AMBULANCE**

**911**

